

Chambre des communes, de prendre en considération et de discuter franchement les arguments qui peuvent être présentés pour ou contre la question du rappel, la signature d'une démission avant l'élection, ou la conclusion d'une entente avec un comité pour limiter ou contrôler les travaux ou les devoirs d'un membre de cette Chambre.

Je ne peux pas admettre les arguments présentés par le chef de l'opposition (M. Mackenzie King), quand prenant la parole comme chef d'un des plus grands partis du pays, il dit qu'il se développe en rapport avec notre constitution un principe auquel il ne peut donner son adhésion et quand il ajoute qu'il pense qu'on devrait le laisser opérer sans obstacle. Si c'est un principe qui est contraire à la constitution du pays, c'est notre devoir d'amender la constitution ou d'adopter une loi qui empêchera de tourner notre constitution et d'introduire un système dont notre peuple n'a pas connaissance.

Une particularité remarquable de cette discussion qui doit plaire à tous les membres de la Chambre, c'est la libre expression dont nous jouissons. Les sentiments des membres de l'opposition exprimés par l'honorable député de Queen-et-Shelburne et par le chef de l'opposition tendent à montrer que le parti auquel ils sont attachés, ne croit pas en la doctrine du mandat impératif ou de la signature d'une démission remise à l'avance ou en celle qui permet à un individu qui est candidat dans une circonscription quelconque de faire une convention pour limiter ou entraver l'exercice de ses droits comme représentant du peuple au Parlement. Nous pouvions nous attendre à ce que les membres de l'opposition prennent cette position qui est celle des anciens partis du pays et nous pouvions nous attendre aussi à voir exprimer les mêmes opinions de ce côté de la Chambre par un parti qui est composé de libéraux et de conservateurs.

Quelques DEPUTES: Non, tous tories.

M. TWEEDIE: Je dirai qu'ils sont tous tories et je suis heureux que mes honorables amis reconnaissent la conversion aux vrais principes qui devraient gouverner ce pays. Tout en me réjouissant de ce fait, je dois dire que j'ai été très surpris et aussi très charmé d'entendre les discours des représentants du parti national progressiste, comme ils s'appellent eux-mêmes, ou des représentants agricoles ou ruraux.

L'honorable député de Qu'Appelle (M. Thomson), un cultivateur en vue, qui appuie le programme élaboré par le conseil d'agri-

culture et dont l'un des articles proclame que le nouveau parti adhère au principe du droit d'initiative, du droit de consultation par voie de referendum et du droit de rappel. . .

M. THOMSON (Qu'Appelle): Pas du tout.

M. TWEEDIE: . . . mon honorable ami proclame de son siège ici qu'il n'est pas en faveur du droit de rappel. Examinons brièvement certaines observations qu'a faites l'honorable député de Red-Deer (M. Clark), qui parle toujours avec tant d'éloquence, d'énergie et de décision et dont les affirmations constituent à ses propres yeux le dernier mot des débats auxquels il prend part. Or mon honorable ami (M. Clark), qui me reproche de changer d'attitude avec la rapidité de l'éclair, siège à l'heure qu'il est dans les rangs des agrariens, un parti dont le programme renferme comme l'un de ses principaux articles, le droit d'initiative, de referendum et de rappel.

M. THOMSON (Qu'Appelle): Pas du tout.

M. TWEEDIE: Dans toute ma carrière de député à la législature ou ici à la Chambre des communes, je n'ai jamais été témoin d'un aussi piètre spectacle que celui que nous a fourni l'honorable député tout à l'heure, par suite de l'attitude qu'il a prise relativement au droit de rappel, de la démission d'un représentant du peuple écrite d'avance ou encore de la convention qu'il conclut avec un comité d'électeurs pour sa conduite au Parlement. Il a fait allusion à l'amendement que j'ai proposé et il a terminé ses remarques en déclarant d'un air protecteur que cette proposition ne disait rien à son intelligence. Je ne suis pourtant pas responsable, monsieur le président, du degré d'intelligence que peut posséder l'honorable député de Red-Deer. Si j'en juge toutefois par le débat qui s'est déroulé depuis que l'amendement en question est sur le tapis, j'ai la conviction qu'il dit quelque chose à l'intelligence de l'immense majorité de mes collègues sans compter qu'il soulève certains aspects du problème qui méritent d'être étudiés et discutés.

Dès le début de ses remarques, l'honorable député de Red-Deer (M. Clark) a déclaré de son air protecteur qu'il ne pouvait féliciter ni la gauche, ni la droite et encore moins l'honorable député de Calgary, l'auteur de l'amendement, au sujet de l'attitude que nous avons prise. Je suis en mesure de vous donner l'assurance, monsieur le président, que les félicitations de l'honorable député de Red-Deer (M. Clark) ne me font ni chaud ni froid; d'ailleurs si je cher-